



Centre Canadien de la statistique juridique
Programme des services correctionnels

Enquête sur les services correctionnels pour adultes

Lecture obligatoire pour 2004-2005

**Tableau 5 : Services correctionnels pour adultes, comptes moyens
des délinquants dans les programmes provinciaux et territoriaux**



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Lecture obligatoire pour 2004-2005

Services correctionnels pour adultes, comptes moyens des délinquants dans les programmes provinciaux et territoriaux¹

Géographie (15 éléments)

Provinces et territoires²

Terre-Neuve-et-Labrador³

Île-du-Prince-Édouard⁴

Nouvelle-Écosse⁵

Nouveau-Brunswick⁶

Québec⁷

Ontario⁸

Manitoba⁹

Saskatchewan¹⁰

Alberta¹¹

Colombie-Britannique¹²

Yukon¹³

Territoires du Nord-Ouest incluant Nunavut¹⁴

Territoires du Nord-Ouest¹⁵

Nunavut¹⁶

Surveillance dans un établissement de détention et dans la collectivité (11 éléments)

Compte réel total des détenus (personnes)¹⁷

Compte réel des détenus condamnés (personnes)

Compte réel des prévenus (personnes)

Compte réel des détenus ayant un autre statut (personnes)¹⁸

Compte au registre (personnes)¹⁹

Taux d'incarcération pour 100 000 adultes (taux)²⁰

Compte total des délinquants sous surveillance communautaire (personnes)²¹

Compte des probationnaires, surveillance communautaire (personnes)²²

Compte des délinquants purgeant une peine avec sursis, surveillance communautaire (personnes)²³

Compte des délinquants en liberté conditionnelle provinciale, surveillance communautaire (personnes)²⁴

Comptes des probationnaires pour 100 000 adultes (taux)²⁵

- (1) Enquête sur les services correctionnels pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), Statistique Canada. Exercice (1^{er} avril au 31 mars). Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Ces données sont des données administratives. Même si l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes tente de normaliser la façon dont les changements dans le statut sont dénombrés dans certains cas des limites attribuables à des différences dans les opérations des secteurs de compétence peuvent restreindre l'application uniforme des définitions. Pour cette raison, il faut faire preuve de prudence en effectuant des comparaisons entre les divers secteurs. Toutefois, grâce à des pratiques de dénombrement uniformes, il est possible d'établir des

états sur les tendances à l'intérieur de chaque secteur. Pour en savoir davantage sur les concepts, la méthodologie et la qualité des données figurant dans ce tableau, consultez les définitions, les sources de données et les méthodes. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 (613) 951-9023 ou sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel à ccjsccsj@statcan.ca.

- (2) Les données représentent la moyenne globale ou pondérée pour tous les secteurs de compétence déclarants, et elles ne constituent donc pas un total provincial et territorial complet dans les cas où les données de certains secteurs sont incomplètes ou indisponibles. Voir les renvois pour les secteurs de compétence et les variables pour les notes. Les comptes au registre sont indisponibles de 1978-1979 à 1985-1986. Dans 2004-2005, les chiffres suivants ont été révisés : les comptes réel total des détenus, les comptes réel des détenus condamnés, et les comptes réel des détenus ayant un autre statut pour 1995-1996 à 2001-2002; les comptes réel des prévenus pour 1999-2000 et 2000-2001; le compte au registre pour 2001-2002; les taux d'incarcération pour 2000-2001 et 2001-2002; et les comptes total des délinquants sous surveillance communautaire, les comptes des probationnaires, et les comptes de probationnaires pour 100 000 adultes pour 1999-2000 à 2001-2002.
- (3) Les comptes des détenus ayant un autre statut ne s'appliquent pas avant 1981-1982.
- (4) Les comptes au registre sont indisponibles de 1978-1979 à 1981-1982. Les comptes des prévenus et des détenus ayant un autre statut, pour 1978-1979 jusqu'à la fin de 1981-1982, sont estimés. Les comptes des délinquants purgeant une peine avec sursis sont indisponibles pour 1998-1999 et 1999-2000.
- (5) Les comptes des détenus ayant un autre statut ne s'appliquent pas avant 1983-1984, et ils excluent les détentions avant comparution. Les comptes au registre pour 1978-1979 à 1981-1982 sont indisponibles, et pour 1982-1983 et 1983-1984 ils ont été estimés. La moyenne des comptes de fin du mois est utilisée pour les comptes réel des détenus. Les comptes des délinquants purgeant une peine avec sursis sont indisponibles de 1996-1997 à 2000-2001. Dans 2004-2005, les chiffres suivants ont été révisés : les comptes réel total des détenus, les comptes réel des détenus condamnés, et les comptes réel des détenus ayant un autre statut pour 1995-1996 à 2001-2002; le compte au registre pour 2001-2002; les taux d'incarcération pour 2000-2001 et 2001-2002; et les comptes total des délinquants sous surveillance communautaire, les comptes des probationnaires, et les comptes de probationnaires pour 100 000 adultes pour 1999-2000 à 2001-2002.
- (6) Les comptes réels des détenus pour 1978-1979 jusqu'à la fin de 1981-1982 sont estimés. À partir du 1er avril 1998, les comptes inscrits au registre incluent les détenus provinciaux transférés aux établissements fédéraux par le biais de l'initiative Nouveau-Brunswick-Canada. Les comptes inscrits au registre incluent : 1998-1999 – 51, 1999-2000 – 73, 2000-2001 – 75, 2001-2002 - 69; 2002-2003 - 69; 2003-2004 – 62; et 2004-2005 - 65. Les comptes des délinquants purgeant une peine avec sursis sont indisponibles de 1998-1999 à

2000-2001. Les comptes des délinquants sous surveillance communautaire sont indisponibles pour 2000-2001 en raison d'une conversion à un nouveau système.

- (7) De 1978-1979 à 1981-1982, les comptes réels des détenus sont estimés, tout comme les comptes au registre de 1984-1985. La Commission provinciale des libérations conditionnelles du Québec est entrée en activité en avril 1979, de sorte qu'un chiffre pour le Québec en 1978-1979 ne s'applique pas. Dans 2003-2004, le compte réel des détenus condamnés et le compte réel des détenus ayant un autre statut pour 1999-2000 et 2000-2001 ont été révisés.
- (8) Les comptes au registre sont indisponibles avant 1985-1986. De 1978-1979 à 1982-1983, les comptes des détenus condamnés, des prévenus et des détenus ayant un autre statut ont été estimés. En 1985-1986, les comptes des prévenus sont estimés.
- (9) Les comptes au registre sont indisponibles avant 1982-1983. Les comptes des détenus condamnés, des prévenus et des détenus ayant un autre statut pour 1978-1979 et 1979-1980 sont estimés, tout comme les comptes des prévenus et des détenus ayant un autre statut pour 1980-1981, 1981-1982 et 1999-2000. Le compte des probationnaires en 1984-1985 est aussi estimé. Les pratiques de dénombrement ont subi des changements au fil des ans, y compris une conversion de sources entièrement manuelles à des sources entièrement automatisées avant 1995-1996. Le nouveau système automatisé du Manitoba a également fait l'objet d'une « épuration » en 1992, ce qui a eu une incidence sur les comptes. Depuis 1996-1997, les comptes des détenus condamnés comprennent les comptes des détenus dont la libération conditionnelle a été suspendue. Les comptes des détenus ayant un autre statut sont indisponibles après 1998-1999. On ne dispose pas de comptes des délinquants purgeant une peine avec sursis pour 1996-1997.
- (10) Les comptes au registre sont indisponibles avant 1982-1983, et les comptes des détenus ayant un autre statut ne s'appliquent pas avant 1983-1984. De 1979-1980 à 1992-1993, les comptes des probationnaires logés dans des résidences de formation communautaire sont inclus dans le compte des détenus. De 1989-1990 à 1993-1994, un pourcentage élevé d'ordonnances de restitution et de surveillance de la liberté sous caution est inclus dans le chiffre sur les mises en probation.
- (11) Les comptes des détenus condamnés et les comptes des prévenus ont été estimés pour 1978-1979 et 1979-1980. Les comptes au registre sont indisponibles avant 1981-1982. Les comptes des détenus ayant un autre statut ne s'appliquent pas avant 1983-1984 et sont indisponibles à compter de 2002-2003. Outre le nombre de probationnaires en 1984-1985, 1985-1986, 1986-1987 et 1987-1988, on dénombrait, en moyenne, 84, 99, 389 et 586 libérés conditionnels respectivement (surtout des délinquants sous responsabilité fédérale) qui étaient sous la surveillance de la province. Depuis 2003-2004, le nouveau système d'information (ACOM) est utilisé pour rapporter les données sur les contrevenants communautaires.
- (12) Les comptes au registre ne sont pas disponibles avant 1999-2000. Les comptes des détenus ayant un autre statut ne s'appliquent pas avant 1983-1984, et à compter de 1999-2000, ils

représentent les détentions dans un établissement avant la comparution, une nouvelle catégorie. En février 1980, la Commission des libérations conditionnelles de la Colombie-Britannique a assumé l'entière responsabilité de la mise en liberté conditionnelle des détenus logés dans des établissements correctionnels provinciaux. Pour 1982-1983, les comptes des délinquants sous surveillance communautaire sont estimés. En 1985-1986, 1986-1987 et 1987-1988, on dénombrait en moyenne 23, 33 et 36 libérés conditionnels sous responsabilité fédérale respectivement, qui étaient aussi sous la surveillance de la province.

- (13) Les comptes au registre sont indisponibles avant 1982-1983 et pour 1987-1988, et les comptes des détenus ayant un autre statut ne s'appliquent pas avant 1983-1984 et sont indisponibles à partir de 2002-2003. En 1983-1984, 1984-1985 à 1985-1986, 1986-1987 et 1987-1988, les Services correctionnels communautaires ont aussi supervisé, en moyenne, 19, 18, 3 et 41 libérés conditionnels sous responsabilité fédérale respectivement. Les comptes des détenus pour 1991-1992 sont estimés, tout comme les comptes des probationnaires pour 1992-1993.
- (14) Les comptes des détenus ayant un autre statut ne s'appliquent pas avant 1983-1984. Les comptes au registre ne sont disponibles que pour 1982-1983. Outre le nombre de probationnaires, la Direction des services sociaux a supervisé, en moyenne, 21 libérés conditionnels sous responsabilité fédérale en 1983-1984, 27 en 1984-1985, 12 en 1985-1986, et 17 en 1986-1987. Les comptes des probationnaires pour 1978-1979, 1979-1980, 1984-1985 à 1986-1987 et 1988-1989 sont estimés. Les comptes des délinquants sous surveillance communautaire sont indisponibles pour 1987-1988, 1993-1994, et depuis 1997-1998.
- (15) Les comptes au registre et les comptes des délinquants sous surveillance communautaire sont indisponibles. À partir de 2002-2003, les comptes des détenus ayant un autre statut sont indisponibles.
- (16) Un compte au registre est indisponible pour 2000-2001. À partir de 2002-2003, les comptes des détenus ayant un autre statut sont indisponibles. Les comptes des délinquants sous surveillance communautaire sont disponibles à partir de 2004-2005.
- (17) Le compte réel total des détenus représente la somme des comptes des détenus condamnés, des prévenus et des détenus ayant un autre statut, et il exclut les détenus en liberté temporaire au moment du compte.
- (18) Avant 1983-1984, la catégorie autres statuts représente les détentions avant comparution et d'autres statuts. Depuis 1983-1984, elle exclut les comptes des détentions avant comparution sauf dans les secteurs de compétence où le contraire est indiqué, et elle inclut les délinquants en détention temporaire ou autre type de détention, comme les détentions aux fins de l'immigration, lorsque cela est possible. Sinon, ces comptes sont inclus soit dans les comptes des détenus condamnés ou les comptes des prévenus. Compte tenu du petit nombre de détenus logés temporairement dans les établissements, les comptes des détenus condamnés et les comptes des prévenus ne sont que légèrement touchés. De

1978-1979 à 1980-1981, les chiffres ne s'appliquent pas à Terre-Neuve-et-Labrador. De 1978-1979 à 1982-1983, les chiffres ne s'appliquent pas à la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest incluant le Nunavut. En Colombie-Britannique, la catégorie autres statuts comprend les détentions dans un établissement avant la comparution, une nouvelle catégorie introduite en 1999-2000. Depuis 1999-2000, les chiffres sont indisponibles pour le Manitoba. Depuis 2002-2003, les chiffres sont indisponibles pour l'Alberta, le Territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, et le Nunavut.

- (19) De 1978-1979 à 1985-1986, les totaux pour les provinces et les territoires sont indisponibles. De 1978-1979 à 1981-1982, les chiffres sont indisponibles pour l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest incluant le Nunavut. De 1978-1979 à 1984-1985, les chiffres sont indisponibles pour l'Ontario. De 1978-1979 à 1998-1999, les chiffres sont indisponibles pour la Colombie-Britannique. Pour 1987-1988, le chiffre est indisponible pour le Territoire du Yukon. Les chiffres sont indisponibles pour tous les exercices, sauf 1982-1983, pour les Territoires du Nord-Ouest incluant le Nunavut, et depuis 1999-2000 pour les Territoires du Nord-Ouest. Le chiffre de 2000-2001 est indisponible pour le Nunavut.
- (20) Les taux d'incarcération sont fondés sur le compte réel total, ainsi que sur les estimations démographiques fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Dans 2003/2004, les taux ont été révisés dès 1989-1990 utilisant les estimations démographiques de 1er juillet 2003.
- (21) Le compte total des délinquants sous surveillance communautaire représente la somme des comptes des probationnaires, des délinquants en liberté conditionnelle provinciale, et à partir de 1996-1997, des délinquants purgeant une peine avec sursis.
- (22) Avant 1993-1994, pour les secteurs de compétence qui n'ont pas de commission provinciale des libérations conditionnelles, le nombre de cas peut aussi inclure un petit nombre de libérés conditionnels sous responsabilité provinciale qui ont été transférés depuis leur libération conditionnelle. Pour 1987-1988, 1993-1994 et 1997-1998 à 1998-1999, les chiffres sont indisponibles pour les Territoires du Nord-Ouest incluant le Nunavut. Depuis 1999-2000, les chiffres sont indisponibles pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. . Le chiffre pour 2000-2001 est indisponible pour le Nouveau-Brunswick.
- (23) Depuis septembre 1996, les condamnations avec sursis constituent une option en matière de peines pour les provinces et les territoires. Pour 1998-1999 et 1999-2000, les chiffres sont indisponibles pour l'Île-du-Prince-Édouard. De 1996-1997 à 2000-2001, les chiffres sont indisponibles pour la Nouvelle-Écosse. Pour 1998-1999 à 2000-2001, les chiffres sont indisponibles pour le Nouveau-Brunswick. Pour 1996-1997, le chiffre est indisponible pour le Manitoba. Pour 1996-1997 à 1998-1999, les chiffres sont indisponibles pour les Territoires du Nord-Ouest incluant le Nunavut. Depuis 1999-2000, les chiffres sont indisponibles pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

- (24) Les chiffres s'appliquent uniquement au Québec, à l'Ontario et à la Colombie-Britannique. La Commission provinciale des libérations conditionnelles du Québec est entrée en activité en avril 1979, de sorte qu'un chiffre pour le Québec en 1978/1979 ne s'applique pas.
- (25) Les comptes des probationnaires sont calculés à l'aide des estimations démographiques fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Dans 2003/2004, les comptes ont été révisés dès 1989-1990 utilisant les estimations démographiques de 1er juillet 2003.